|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****29ème réunion, virtuelle, 8-12 novembre 2021** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****1/2/DT/4-F** |
|  | **4 novembre 2021** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Présidente de la Commission d'études 1 de l'UIT‑D |
| Champ d'application révisé des Questions confiées à la Commission d'études 1 |
|  |
| **Résumé:**Conformément à la décision prise par le GCDT à sa 28ème réunion (24-28 mai 2021), une série supplémentaire de réunions de la Commission d'études 1 a eu lieu du 11 au 15 octobre 2021, en vue notamment de préciser le champ d'application des Questions soumises dans le cadre des propositions relatives à la continuité des travaux visées au point 2 du Document [TDAG-21/10](https://www.itu.int/md/D18-TDAG28-C-0010/en).Lors des dernières réunions de la Commission d'études, un consensus a été trouvé sur le champ d'application révisé des sept Questions confiées à la Commission d'études 1. Ces champs d'application approuvés sont soumis dans le présent document. Les marques de révision indiquent les changements entre les champs d'application approuvés par la CMDT-17 et les champs d'application révisés approuvés aux réunions de la CE 1 tenues en octobre 2021.**Suite à donner:**Le GCDT est invité à examiner les champs d'application révisés et à prendre les mesures qu'il jugera nécessaires.Note: il se peut que certaines Questions contiennent des textes additionnels (dans l'introduction "Examen et propositions" ou dans l'Annexe) qui ne figurent pas dans les champs d'application révisés. Ces textes sont fournis à titre d'information et il convient d'en prendre note.**Références:**[TDAG-21/39](https://www.itu.int/md/D18-TDAG28-C-0039), [TDAG-21/10](https://www.itu.int/md/D18-TDAG28-C-0010), [TDAG-21/2/5](https://www.itu.int/md/D18-TDAG29-C-0005) |

**COMMISSION D'ÉTUDES 1**

| QUESTION 1/1Stratégies et politiques pour le déploiement du large bande dans les pays en développement |
| --- |
| 1 Exposé de la situation ou du problèmeLes technologies large bande transforment radicalement notre mode de vie. Les infrastructures, les applications et les services large bande ouvrent d'immenses perspectives pour relancer la croissance économique, améliorer les communications et le rendement énergétique, protéger la planète et améliorer la vie quotidienne de tous.L'accès au large bande a eu de profondes répercussions sur l'économie mondiale.[[1]](#footnote-1)L'accélération des évolutions et les nouvelles perspectives commerciales favorisent une croissance rapide, mais inégale, des technologies numériques. [[2]](#footnote-2)Selon des données de l'UIT, 2019 a été la première année complète au cours de laquelle plus de la moitié de la planète a pu participer à l'économie numérique mondiale en se connectant à l'Internet. Cependant, les données les plus récentes de l'UIT montrent qu'environ 49 pour cent de la population mondiale n'est toujours pas connectée (UIT, estimations pour 2020).La pandémie de COVID-19 a également rappelé l'importance des diverses technologies TIC pour garantir la connectivité, comme le montrent les informations fournies sur la plate-forme REG4COVID[[3]](#footnote-3).Comme indiqué dans le [rapport de la Présidente de la CE 1](https://www.itu.int/md/D18-TDAG25.2-C-0012/en) (Annexe 8) à la réunion virtuelle du GCDT tenue du 2 au 5 juin 2020, et comme cela a été reconnu à plusieurs reprises et dans plusieurs rapports sur la Question 1/1 au cours de la période d'études 2018-2021 de l'UIT-D, l'étude de la Question devrait se poursuivre pendant la prochaine période d'études, et les thèmes à examiner lors de la prochaine période d'études sont les suivants: − Large bande: politiques, stratégies et aspects réglementaires.− Technologies d'accès large bande.− Large bande: aspects liés au financement et aux investissements.− Incidences du COVID-19 et d'autres pandémies sur les réseaux large bande.− Transformation /infrastructure numérique.− Codéploiement et mutualisation de l'infrastructure large bande avec d'autres réseaux d'infrastructure.− Stratégies et politiques pour le déploiement du large bande dans les pays en développement.2 Question ou thème à étudier2.1 Thèmes de la période d'études précédente dont l'examen sera poursuivia) Politiques et réglementations propres à favoriser une connectivité de réseau large bande accrue, de meilleure qualité et à haut débit dans les pays en développement, compte tenu de l'évolution des différentes technologies d'accès au large bande, des obstacles au déploiement d'infrastructures large bande et aux investissements dans ce domaine, des bonnes pratiques relatives à la connectivité transfrontières et des problèmes que rencontrent les PEID.b) Méthodes efficaces et efficientes permettant de financer l'amélioration de l'accès au large bande pour les populations non desservies ou mal desservies des zones non rurales ou urbaines.c) Conditions nécessaires, sur le double plan de la réglementation et du marché, pour favoriser le déploiement de réseaux et de services large bande, y compris, le cas échéant, l'élaboration d'une réglementation asymétrique pour les opérateurs en position de force sur le marché (SMP), par exemple le dégroupage de la boucle locale, si nécessaire, pour les opérateurs SMP et les options en matière d'organisation qui s'offrent aux autorités nationales de régulation par suite de la convergence.d) Promotion de mesures incitatives et d'un environnement réglementaire favorable aux investissements à réaliser pour répondre à la demande croissante d'accès à l'Internet en général, et aux besoins de largeur de bande et d'infrastructure en particulier, de façon à fournir des services large bande financièrement abordables pour satisfaire les besoins de développement, en prenant en compte les partenariats publics, privés et public-privé en matière d'investissement.e) Méthodes et stratégies permettant de mettre en œuvre des réseaux large bande financièrement abordables et durables (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 4/1), y compris le passage des réseaux à bande étroite aux réseaux large bande à haut débit et de qualité, et caractéristiques d'interconnexion et d'interopérabilité.f) Facteurs et pratiques qui, du point de vue de la demande, favorisent et encouragent l'adoption et l'utilisation de dispositifs et de services TIC.g) Méthodes et stratégies influant sur le déploiement efficace des technologies d'accès au large bande filaires et hertziennes, y compris les techniques d'accès au large bande par satellite, sans oublier les considérations relatives aux réseaux de raccordement, pour les populations non desservies ou mal desservies des zones non rurales ou urbaines.h) Méthodes à appliquer pour la planification du passage aux technologies large bande et la mise en œuvre de ces technologies, compte tenu des réseaux existants, selon qu'il conviendra.i) Politiques, stratégies et plans nationaux dans le domaine du numérique, visant à faire en sorte que le plus grand nombre d'utilisateurs possibles aient accès au large bande.j) Approches souples et transparentes pour encourager une solide concurrence dans la fourniture de l'accès aux réseaux (éventuellement en collaboration avec les responsables de la Question 4/1).k) Co-investissements (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 4/1) et colocalisation et utilisation mutualisée des infrastructures, notamment dans le cadre du partage des infrastructures actives.l) Régimes de licences et modèles économiques pour la promotion de l'expansion des réseaux large bande visant à intégrer avec davantage d'efficacité l'utilisation des infrastructures de télécommunication de Terre, par satellite, de raccordement et par câbles sous-marins (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude des Questions 4/1 et 5/1).m) Stratégies globales et mécanismes de financement en matière d'accès et de service universel, y compris les fonds de service universel, propres à favoriser l'expansion des réseaux et à assurer une connectivité pour les populations non desservies ou mal desservies des zones non rurales ou urbaines (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude des Questions 4/1 et 5/1).2.2 Nouveaux thèmes à étudier pendant la période d'études actuellen) Analyse des tendances concernant l'augmentation du trafic de données, et étude de la question de savoir si l'augmentation globale du trafic de données liée à la généralisation du télétravail et du cyberenseignement et, notamment, définira la nouvelle normalité au lendemain de la pandémie de COVID-19.o) Stratégies propres à améliorer la qualité de service du réseau compte tenu de l'augmentation du trafic de données (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 6/1).p) Analyse des incidences des retards prévus dans le déploiement d'infrastructures de télécommunication de Terre et autres que de Terre évoluées, en raison de la pandémie de COVID-19, et du ralentissement de l'économie associé, ainsi que des solutions technologiques de remplacement venant compléter le réseau existant, afin de tenir compte de l'augmentation du trafic de données.q) Politiques, stratégies et plans nationaux relatifs au numérique visant à accélérer le déploiement des réseaux évolués et à promouvoir le cyberenseignement, la cybersanté et le télétravail au lendemain de la pandémie de COVID-19.r) Codéploiement et mutualisation de l'infrastructure large bande avec d'autres réseaux d'infrastructure.3 Résultats attendusRévision du Rapport final sur la Question 1/1 pour la période d'études 2018-2021 de l'UIT-D, selon qu'il convient.4 ÉchéanceDes rapports d'activité annuels seront présentés à la Commission d'études 1 en 2022, 2023 et 2024. Les produits visés dans la Section 3 pourront être soumis à la Commission d'études 1, afin qu'elle donne son approbation quant au degré de maturité de ces produits, sans attendre la fin de la période d'études.5 Auteurs de la proposition/sponsorsLa Commission d'études 1 du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) a proposé de poursuivre l'étude de la Question, telle que modifiée dans le présent document.6 Origine des contributions1) Résultats des progrès techniques réalisés en la matière par les commissions d'études concernées de l'UIT-R et de l'UIT-T.2) Contributions soumises par les États Membres, les Membres de Secteur et les Associés ainsi que par les commissions d'études compétentes de l'UIT-R et de l'UIT-T et d'autres parties prenantes.3) Les entretiens, les rapports existants et les enquêtes devraient aussi servir à recueillir des données et des informations qui permettront d'élaborer un ensemble complet de lignes directrices sur les bonnes pratiques.4) Les données fournies par les organisations régionales de télécommunication, les centres de recherche en télécommunications, les équipementiers et les groupes de travail devraient également être utilisées, pour éviter toute répétition des tâches.5) Publications, rapports et Recommandations de l'UIT sur les technologies d'accès au large bande.6) Résultats et renseignements résultant de l'étude des Questions liées aux applications des TIC.7) Contributions et renseignements soumis au titre des programmes du BDT relatifs au large bande et aux différentes technologies d'accès au large bande.7 Destinataires de l'étude

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Destinataires de l'étude | Pays développés | Pays en développement |
| Décideurs en matière de télécommunication | Oui | Oui |
| Régulateurs des télécommunications | Oui | Oui |
| Fournisseurs de services/opérateurs | Oui | Oui |
| Équipementiers | Oui | Oui |
| Consommateurs/utilisateurs finals  | Oui | Oui |
| Organisations de normalisation, consortiums compris | Oui | Oui |

a) Destinataires de l'étudeTous les décideurs, régulateurs, fournisseurs de services et opérateurs nationaux de télécommunication, en particulier ceux des pays en développement, ainsi que les constructeurs de technologies large bande.b) Méthodes proposées pour la mise en œuvre des résultatsLes résultats de l'étude de cette Question seront communiqués dans des rapports provisoires et des rapports finals de l'UIT-D. Les destinataires pourront ainsi avoir accès à des mises à jour périodiques des travaux effectués et présenter des contributions, ou demander à la Commission d'études 1 de l'UIT‑D de fournir au besoin des éclaircissements ou des informations complémentaires.8 Méthodes proposées pour traiter la Question ou le thèmeUne coordination étroite est essentielle entre les programmes de l'UIT-D ainsi qu'avec les autres Questions pertinentes confiées aux commissions d'études de l'UIT-D, et avec les Commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT-T.a) Comment?1) Dans le cadre d'une commission d'études:– en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) ☑2) Dans le cadre des activités courantes du BDT (indiquer les programmes, les activités, les projets, etc., qui seront concernés par l'étude de la Question:– Programmes ☑– Projets ☑– Étude confiée à des consultants spécialisés ☑3) D'une autre manière. Préciser (sur le plan régional, dans le cadre d'autres organisations spécialisées, conjointement avec d'autres organisations, etc.) ☑b) Pourquoi?La Question sera traitée au sein d'une commission d'études pendant la période de quatre ans (avec soumission de résultats préliminaires) et sera gérée par un groupe du rapporteur. Les États Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires pourront ainsi faire part de leur expérience et des enseignements qu'ils ont tirés en ce qui concerne les aspects techniques, réglementaires et de politique liés au passage des réseaux existants aux réseaux large bande.9 Coordination et collaborationLa Commission d'études de l'UIT-D chargée de l'étude de cette Question devra coordonner ses travaux avec les Commissions d'études concernées de l'UIT-R et de l'UIT-T, les résultats pertinents de l'étude d'autres Questions de l'UIT-D, les coordonnateurs concernés du BDT et les bureaux régionaux de l'UIT, les coordonnateurs des activités relevant des projets concernés du BDT ainsi que les experts et les organisations expérimentés dans ce domaine.10 Lien avec les programmes du BDTLiens avec les programmes du BDT visant à favoriser le développement des réseaux de télécommunication/TIC ainsi que des applications et services associés, et à réduire l'écart en matière de normalisation.11 Autres informations utilesToute autre information qui peut devenir disponible au cours de l'étude de cette Question.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Annexe 1: Thèmes qui seront examinés ultérieurement lors de la CMDT-21 et ne figurent pas dans la version révisée actuelle du champ d'applicationMesures du côté de la demande visant à améliorer l'accessibilité financière, en particulier des services large bande à haut débit et de bonne qualité, par exemple l'octroi de subventions directes aux consommateurs, et mesures du côté de l'offre visant à aider les opérateurs en allégeant la réglementation et en mettant en place des incitations financières, notamment en permettant une gestion souple du spectre et en octroyant des subventions directes aux opérateurs (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude des Questions 4/1 et 6/1). |

| QUESTION 2/1Stratégies, politiques, réglementations et méthodes relatives au passage aux technologies numériques pour la radiodiffusion et à l'adoption de ces technologies, notamment afin de fournir de nouveaux services dans divers environnements |
| --- |
| Examen et propositionLa présente contribution vise à rendre compte, dans le champ d'application de la Question 2/1 de l'UIT‑D, des discussions actuelles concernant l'avenir des Questions à l'étude. Dans ce contexte, l'étude de la Question se poursuivra durant la prochaine période d'études (2022-2025), avec un nouveau champ d'application et de nouveaux sujets d'étude.Le Groupe du Rapporteur pour la Question 2/1 considère que l'étude de la Question devrait se poursuivre dans le cadre d'un examen plus global de la radiodiffusion, en tenant compte de la relation entre les différents réseaux de fourniture de contenu et en évaluant les nouveaux fournisseurs de services convergents centrés sur la vidéo du point de vue réglementaire, économique et technique. Les sujets d''étude pendant la prochaine période d'études seront notamment les suivants: i) passage de la radiodiffusion numérique classique aux fournisseurs de services convergents centrés sur la vidéo, ii) stratégies pour l'adoption de nouvelles technologies de radiodiffusion et la mise en œuvre de nouveaux services et de nouvelles applications, iii) bonnes pratiques relatives à la planification des fréquences dans le cadre du processus de passage, iv) coûts du passage à la radiodiffusion numérique et v) dividende numérique.On trouvera ci-dessous le texte proposé pour le nouveau champ d'application de la Question 2/1, sur la base de l'énoncé actuel de la Question.**------------------Début du texte proposé------------------**1 Exposé de la situation ou du problème1.1 Certains pays sont déjà passés à la radiodiffusion numérique et le passage au numérique est en cours dans d'autres pays. Les rapports finals des dernières périodes d'études indiquent les résultats obtenus, qui prennent la forme de diverses stratégies et mesures liées à la mise en œuvre et de différents plans permettant d'assurer la réussite du processus et d'en tirer le maximum d'avantages.1.2 Le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) peut continuer de jouer un rôle en aidant les États Membres à évaluer les incidences techniques et économiques du passage aux technologies et aux services de radiodiffusion numérique. À cet égard, l'UIT‑D collabore étroitement avec le Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT‑R) et le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT‑T), ce qui évite la répétition des mêmes activités.1.3 L'UIT s'est efforcée d'analyser et de recenser de bonnes pratiques en vue du passage aux technologies numériques et de la mise en œuvre de nouveaux services et de nouvelles applications dans le cadre des nouvelles plates-formes de diffusion vidéo. Il est important d'identifier des politiques publiques qu'il convient d'adopter pour que les pays puissent opérer la transition vers le numérique.1.4 En outre, il est important de faire mention de la base de données sur le passage à la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre (DSO), qui donne des informations sur les manifestations (ateliers, réunions de coordination des fréquences et séminaires, par exemple), les publications (documents de l'UIT-R et de l'UIT-D, feuilles de route et exposés présentés à l'occasion d'ateliers, par exemple), les sites web (UIT-R et UIT-D, Accord GE06), les points de contact et les sources d'information sur cette question. 1.5 Dans ce contexte, les rapports des dernières périodes d'études présentent des bonnes pratiques visant à accélérer le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique et à réduire la fracture numérique grâce au déploiement de nouveaux services, les stratégies de communication à mettre en place pour sensibiliser le public à la radiodiffusion numérique et les questions à aborder concernant le spectre des fréquences radioélectriques du fait de l'arrêt des émissions analogiques, entre autres études de cas.1.6 Il est également important de tenir compte des liens entre les différents environnements, notamment en ce qui concerne la radiodiffusion et le large bande, et de la nécessité de traiter la question de la radiodiffusion de façon plus globale, en prenant en considération la corrélation entre les différents réseaux de diffusion de contenus audiovisuels.1.7 En outre, le secteur de la radiodiffusion est en pleine mutation, et les offres proposées aux utilisateurs évoluent. De nouvelles possibilités d'accès aux contenus audiovisuels sont proposées, ce qui se traduit notamment par le fait que les utilisateurs ne sont plus limités aux services/applications de médias traditionnels, et commencent à découvrir de nouvelles manières de regarder des contenus audiovisuels via leurs services de radiodiffusion. 1.8 Par conséquent, en vue de mettre en œuvre de nouvelles technologies et applications, ainsi que de nouveaux services de radiodiffusion dans ce nouvel environnement, qui semble se diriger vers une stratégie médiatique mondiale pour les fournisseurs de services, plutôt que vers des offres de services limitées au marché traditionnel de la radiodiffusion, la fusion, le co‑investissement et le partage des infrastructures apparaissent comme des tendances clés pour limiter les coûts et permettre des investissements massifs dans le déploiement du réseau et la fourniture de contenus.1.9 Dans ce contexte, il est utile d'étudier la radiodiffusion en tant qu'infrastructure essentielle pour fournir des applications et des services innovants lorsqu'elle est associée à d'autres réseaux et plates‑formes de services. En outre, il est important de tenir compte de ces interactions sur les plans réglementaire, économique et technique, de façon à tirer parti des avantages offerts par chaque réseau au profit des utilisateurs et à disposer de services plus diversifiés.1.10 Les systèmes de radiodiffusion utilisant le protocole Internet (IP) ont évolué tout au long de la chaîne de radiodiffusion, notamment en ce qui concerne la production, la contribution et la transmission, et, dans ces domaines, les technologies fondées sur le protocole IP évoluent très rapidement.1.11 Les innovations possibles dans le domaine de la radiodiffusion dans la bande des ondes décimétriques qui sont proposées par les nouveaux systèmes tels que la radiodiffusion 5G, la norme ATSC3.0 et le nouveau système de deuxième génération qui devrait être mis en place au Brésil, ainsi que l'utilisation de la bande III des ondes métriques pour la radiodiffusion audionumérique et la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre (DTT), pourraient donner naissance à de nouveaux services et à de nouvelles applications de radiodiffusion.1.12 L'utilisation du "dividende numérique" est une question importante qui continue d'être largement débattue par les radiodiffuseurs et les opérateurs de services de télécommunication et d'autres services fonctionnant dans les mêmes bandes de fréquences. Le rôle des autorités de régulation à cet égard est primordial pour concilier les intérêts des utilisateurs et les impératifs de croissance dans toutes les branches du secteur. En outre, il semble que la disponibilité et l'utilisation effective du dividende numérique, par exemple pour réduire la fracture numérique et fournir de nouvelles applications et de nouveaux services de radiodiffusion innovants, est une priorité qui doit être traitée. 1.13 Il faut également prendre en considération les études menées par les autres Secteurs de l'UIT, en tenant compte en particulier des décisions de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-15 et CMR-19) relatives à l'utilisation future du dividende numérique. À cet égard, il y a lieu d'envisager le maintien des sujets d'étude relatifs aux aspects techniques et économiques du passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique.1.14 Enfin, une autre question importante pour l'avenir de la radiodiffusion est celle de l'avènement de nouvelles technologies et de nouvelles normes de radiodiffusion qui pourraient être prises en compte lorsque les pays en développement[[4]](#footnote-4) opèrent le passage à la télévision numérique. Parallèlement, les services de radiodiffusion traditionnels devraient être pris en considération, qu'il y ait ou non une interaction avec d'autres plates-formes et réseaux.2 Question ou thème à étudierLes études entreprises dans le cadre de cette Question seront centrées sur les thèmes ci-après. L'étude de la Question continuera de porter sur les sujets déjà examinés dans le cadre de la révision éventuelle du Rapport final pour la Question 2/1 pendant la période d'études 2018‑2021 de l'UIT-D, ainsi que sur les nouveaux thèmes relatifs à de nouveaux produits pendant la période d'études 2022-2025 de l'UIT-D, selon qu'il convient.2.1 Analyse des méthodes à appliquer et des problèmes à résoudre pour le passage de la radiodiffusion numérique traditionnelle (sonore et télévisuelle) à la fourniture de services convergents centrés sur la vidéo, y compris le déploiement de nouveaux services et de nouvelles applications tels que la télévision à ultra-haute définition (TVUHD), la réalité virtuelle/augmentée (AR/VR) et les applications interactives pour les consommateurs/spectateurs dans divers environnements (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 3/1).2.2 Analyse des incidences de la croissance rapide des services d'abonnement traditionnels et en ligne à la télévision linéaire et à la vidéo à la demande sur les services publics de radiodiffusion des pays en développement.2.3 Expérience acquise par les pays concernant les stratégies liées à la mise en place de nouvelles technologies, de nouveaux services ainsi que de nouvelles capacités en matière de radiodiffusion, y compris les aspects réglementaires, économiques et techniques, compte tenu des besoins d'investissements massifs pour faire face à la demande grandissante en matière de contenus vidéos (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude des Questions 3/1 et 4/1, s'il y a lieu).2.4 Analyse de l'élaboration de systèmes de radiodiffusion utilisant des technologies fondées sur le protocole IP tout au long de la chaîne de radiodiffusion, y compris la production, la contribution et la transmission.2.5 Bonnes pratiques et données d'expérience nationales en matière d'activités de planification des fréquences relatives à la mise en place de fournisseurs de services convergents centrés sur la vidéo.2.6 Expérience acquise par les pays en ce qui concerne les mesures de réduction des brouillages dans le cadre des scénarios prévus pour le passage.2.7 Analyse du passage progressif à la radiodiffusion audionumérique, études de cas, échange de données d'expérience et stratégies mises en œuvre, notamment de l'utilisation de la bande III des ondes métriques pour la radiodiffusion audionumérique et la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre.2.8 Analyse des innovations possibles pour la radiodiffusion dans la bande des ondes décimétriques qui sont proposées par les nouveaux systèmes de radiodiffusion, tels que la radiodiffusion 5G, la norme ATSC3.0 et les autres systèmes de prochaine génération.2.9 Coûts du passage de la radiodiffusion numérique classique (sonore et télévisuelle) aux fournisseurs de services convergents centrés sur la vidéo, et échange de bonnes pratiques relatives à des modèles économiques nouveaux et innovants découlant de cette transition, pour les différents acteurs concernés: radiodiffuseurs, opérateurs, fournisseurs de technologies, entreprises Internet, équipementiers, distributeurs de récepteurs et consommateurs, notamment (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude des Questions 4/1 et 3/1).2.10 Utilisation des bandes de fréquences issues du dividende numérique par suite du passage à la radiodiffusion numérique (sonore et télévisuelle), y compris sous ses aspects techniques, réglementaires et économiques, par exemple:a) Situation actuelle de l'utilisation des bandes de fréquences issues du dividende numérique.b) Partage des bandes de fréquences issues du dividende numérique.c) Harmonisation et coopération au niveau régional.d) Rôle du dividende numérique dans les économies réalisées sur le plan du financement et du coût du passage au numérique, et données d'expérience et bonnes pratiques à cet égard.e) Utilisation du dividende numérique pour contribuer à réduire la fracture numérique, en particulier pour la mise au point de services de communication destinés aux zones rurales et isolées.f) Lignes directrices sur le passage à la radiodiffusion audionumérique, l'accent étant mis sur l'expérience acquise par les pays ayant mené ce processus à son terme.2.11 Suivi des travaux menés au sein des deux autres Secteurs de l'UIT en ce qui concerne les sujets d'étude susmentionnés, afin de renforcer la collaboration et d'éviter les chevauchements.3 Résultats attendusa) Rapport rendant compte des études visées aux § 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10 et 2.11 ci‑dessus, et révision éventuelle du rapport de la période d'études précédente, le cas échéant.b) Diffusion à intervalles réguliers de données émanant des organisations et groupes visés au § 7 ci‑dessous. Mises à jour périodiques des études effectuées dans les autres Secteurs de l'UIT.c) Expérience acquise par les pays concernant les stratégies et les aspects socio‑économiques liés à la mise en place de nouvelles technologies, de nouveaux services ainsi que de nouvelles capacités en matière de radiodiffusion.4 ÉchéanceUn rapport d'activité annuel sera présenté à chaque réunion de la commission d'études de l'UIT‑D. D'autres produits, notamment des produits annuels, ainsi que la révision du rapport de la période d'études précédente, seront soumis à la commission d'études, afin qu'elle donne son approbation quant à leur degré de maturité, le cas échéant.5 Auteurs de la proposition/sponsorsÀ déterminer.6 Origine des contributions1) Collecte de contributions et de données connexes auprès des États Membres et des Membres de Secteur de l'UIT-D auprès des organisations et groupes énumérés au § 9 ci‑dessous.2) Mises à jour des Recommandations et des rapports pertinents des commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT-T et résultats obtenus dans ce contexte en ce qui concerne la radiodiffusion numérique.3) Collecte d'informations sur les incidences, pour les pays en développement, du passage à la radiodiffusion numérique, de la replanification et de l'interactivité et de la mise en place de fournisseurs de services centrés sur la vidéo dans divers environnements.4) Résultats obtenus au titre de la Résolution 9 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, y compris des Recommandations, des lignes directrices et des rapports pertinents.7 Destinataires de l'étude

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Destinataires de l'étude | Pays développés | Pays en développement |
| Décideurs en matière de télécommunication | Oui | Oui |
| Régulateurs des télécommunications | Oui | Oui |
| Fournisseurs de services/opérateurs | Oui | Oui |
| Opérateurs de radiodiffusion | Oui | Oui |
| Programme de l'UIT‑D | Oui | Oui |

a) Destinataires de l'étude – Qui précisément en utilisera les résultats?Les bénéficiaires des résultats de cette étude devraient être les cadres moyens ou supérieurs des radiodiffuseurs, des opérateurs de télécommunications/TIC et des régulateurs du monde entier.b) Méthodes proposées pour la mise en œuvre des résultatsLes activités consisteront à mener des études techniques, à observer les bonnes pratiques et à élaborer des rapports détaillés répondant aux besoins des destinataires.8 Méthodes proposées pour traiter la Question ou thèmea) Comment?1) Dans le cadre d'une commission d'études:– en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) ☑2) Dans le cadre des activités courantes du BDT (indiquer les programmes, les activités, les projets, etc., qui seront mis en œuvre dans le cadre des travaux sur la Question à l'étude):– Programmes ☑– Projets ☑– Étude confiée à des consultants spécialisés ☑– Bureaux régionaux ☑3) D'une autre manière – préciser (sur le plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.) □b) Pourquoi?À définir dans le programme de travail.9 Coordination et collaborationLa Commission d'études de l'UIT-D chargée de cette Question devrait coordonner étroitement ses activités avec celles:– d'autres Commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT-T qui étudient des thèmes similaires, en particulier d'autres groupes compétents de l'UIT‑D, par exemple le Groupe de travail de l'UIT‑D sur les questions de genre;– du Comité technique de l'Union de radiodiffusion interrégionale;– de l'UNESCO et des organismes internationaux ou régionaux de radiodiffusion concernés, s'il y a lieu;– le Directeur/la Directrice du Bureau de développement des télécommunications (BDT) devra, par l'intermédiaire des fonctionnaires concernés du BDT (par exemple, les directeurs des bureaux régionaux, les coordonnateurs) communiquer aux Rapporteurs des informations sur tous les projets pertinents de l'UIT dans les différentes régions. Ces informations devraient être présentées aux réunions des Rapporteurs lorsque les travaux au titre des programmes et ceux menés par les bureaux régionaux en sont au stade de la planification et lorsqu'ils sont achevés.Il y a lieu de mentionner qu'il est dans l'intérêt des Membres d'encourager la collaboration avec les responsables de l'étude d'autres Questions et avec les autres Secteurs de l'UIT, afin d'identifier d'autres réseaux et plates-formes de services susceptibles d'être associés à la radiodiffusion pour donner lieu à de nouvelles expériences dans le domaine de la fourniture de contenus, par exemple au titre des Questions 1/1, 3/1 et 4/1 de l'UIT-D; et avec les CE 1, 5 et 6 de l'UIT-R et les CE 9 et 16 de l'UIT‑T, chacune dans le cadre de son mandat et du champ d'application de ses travaux.10 Lien avec les programmes du BDTRésolution 10 (Rév. Hyderabad, 2010), Résolution 9 (Rév. Buenos Aires, 2017), Résolution 17 (Rév. Buenos Aires, 2017) et Résolution 33 (Rév. Dubaï, 2014) de la CMDT.Liens avec les programmes du BDT visant à encourager le développement des réseaux de télécommunication/TIC, ainsi que des applications et services correspondants, notamment en vue de réduire l'écart en matière de normalisation.11 Autres informations utilesToute autre information qui peut devenir disponible au cours de l'étude de cette Question.**------------------Fin du texte proposé------------------** |

| QUESTION 3/1Technologies émergentes, y compris l'informatique en nuage, les services sur mobile et les services OTT: enjeux et perspectives, incidences sur le plan de l'économie et de la politique générale pour les pays en développement[[5]](#footnote-5) |
| --- |
| 1 Exposé de la situation ou du problèmeLes technologies, y compris l'informatique en nuage, les services sur mobile et les services "over‑the-top" (OTT), ouvrent de nouvelles perspectives en matière de développement économique, en particulier pour les pays en développement. L'informatique en nuage est un modèle vers lequel le monde évolue progressivement, évolution qui s'est encore accélérée pendant et après la pandémie de COVID-19, en raison des nombreux avantages qu'offre cette technologie. Pour résumer ce concept, on peut dire qu'il correspond à un modèle permettant d'offrir un accès ubiquitaire, pratique, à la demande et via le réseau à un ensemble mutualisé de ressources informatiques configurables (par exemple des réseaux, des serveurs, des mémoires, des applications et des services) qui peuvent être rapidement mobilisées et mises à disposition moyennant un minimum de gestion ou d'interaction avec le fournisseur de services.Les principales caractéristiques de l'informatique en nuage sont les suivantes: large accès au réseau, service mesuré, architecture multilocataires, libre‑service à la demande, adaptation et modularité rapides et mutualisation des ressources. Pour de nombreux pays, l'informatique en nuage représente une solution possible pour pallier à l'insuffisance des ressources informatiques, qui connaît un essor remarquable dans nombre des pays les plus développés, notamment depuis son adoption par les opérateurs de téléphonie mobile et les équipementiers. Les principaux dirigeants du secteur considèrent que l'informatique en nuage sera la prochaine révolution technologique du XXIe siècle.Les principales caractéristiques de l'informatique en nuage sont les économies d'échelle (mutualisation des infrastructures), la souplesse d'utilisation et l'accélération de l'innovation sur une grande échelle.La demande des consommateurs pour les applications "over-the-top (OTT)" ne cesse d'augmenter, les consommateurs voulant accéder à davantage d'applications de ce type, qu'ils considèrent comme très utiles. Les consommateurs comptent pouvoir accéder à des contenus, des applications et des services et veulent obtenir des informations concernant l'abonnement à ces contenus, applications et services. Ces offres de services créent une demande d'accès au large bande et de services large bande. Les opérateurs de réseaux répondent à cette demande des consommateurs en adoptant des technologies qui reflètent l'économie numérique moderne.L'essor des réseaux large bande s'accompagne aussi du développement et du déploiement de nouveaux services et de nouvelles applications, comme les transferts d'argent sur mobile, les services bancaires sur mobile, le commerce sur mobile et le commerce électronique.La flambée de la pandémie de COVID-19 en 2020 marque un tournant sans précédent dans l'histoire contemporaine, qui a entraîné la fermeture d'entreprises et le confinement de villes, voire de pays. Cette pandémie mondiale a démontré l'importance primordiale des outils et de la connectivité des TIC, en particulier la valeur des services sur mobile, des applications over-the-top (OTT) et des services et infrastructures en nuage.Les applications OTT ont permis à des communautés, des familles, des entreprises, des clients et des partenaires partout dans le monde de se connecter pour s'informer, se rencontrer, faire du sport ou du yoga et se divertir. Les services sur mobile ont été au cœur de la lutte contre la pandémie. Les autorités sanitaires ont mis au point des applications mobiles pour la recherche des contacts COVID et ont fourni des consultations à distance sur des plates-formes de télémédecine utilisant des réseaux mobiles, ce qui a également permis le transfert d'argent aux plus vulnérables et l'accès à une formation pour ceux qui ne disposaient pas d'ordinateurs. La plupart des fournisseurs de services en nuage ont dû faire face à une importante demande et à de fortes pressions sur leur infrastructure pour répondre aux besoins de leurs clients existants, ainsi qu'à la demande très élevée – et imprévisible – de nouveaux clients passant au nuage. Certains prestataires ont signalé une multiplication par près de huit de la demande pour certains services. Enfin, les technologies d'informatique en nuage ont joué un rôle essentiel, de la mise au point d'un vaccin jusqu'à la gestion de la plus vaste campagne de vaccination jamais organisée.En raison de son importance, la question de l'informatique en nuage est étudiée par deux commissions d'études au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T). La Commission d'études 13 de l'UIT-T élabore des normes relatives aux prescriptions et aux architectures fonctionnelles de l'écosystème de l'informatique en nuage, y compris l'informatique internuages et l'informatique intranuage et les technologies prenant en charge le modèle "XaaS (*X as a service* ‒ X en tant que service)". Ces travaux concernent l'infrastructure et les aspects de mise en réseau des modèles d'informatique en nuage, ainsi que les considérations relatives à leur déploiement, les exigences en matière d'interopérabilité et la portabilité des données. La Commission d'études 13 élabore également des normes qui permettent la gestion et la surveillance cohérentes, multi‑nuage et de bout en bout des services offerts par les différents domaines et technologies des différents fournisseurs de services et échangés entre eux. Ses travaux de normalisation portent aussi sur les aspects liés aux réseaux de l'Internet des objets (IoT) et permettent également la prise en charge de l'IoT dans l'ensemble des réseaux futurs ainsi que des réseaux de prochaine génération (NGN) et des réseaux mobiles en évolution. L'informatique en nuage au service de l'IoT fait partie intégrante de ces travaux. En outre, en raison notamment de la transformation numérique des opérateurs de télécommunication, l'informatique en nuage est de plus en plus répandue. Les technologies de l'information et les télécommunications se recoupent et donnent naissance à des infrastructures de télécommunication en nuage telles que les réseaux d'accès radioélectriques en nuage (C-RAN), le réseau central évolué en mode paquet (EPC), le réseau central 5G dans le nuage et le sous-système multimédia IP (IMS) en nuage, etc., autant d'infrastructures qui bénéficieront de toutes les caractéristiques innovantes de l'informatique en nuage dans le contexte de l'environnement des télécommunications.En conséquence, une collaboration doit être établie entre les responsables de l'étude des Questions de l'UIT-D et entre les deux Secteurs, afin de pouvoir examiner comme il se doit les défis que doivent relever les pays en développement et les possibilités qui s'offrent à eux en ce qui concerne l'accès à l'informatique en nuage.2 Question ou thème à étudierLes responsables de l'étude des questions et des thèmes devraient envisager, lorsqu'il y a lieu, toutes les formes de collaboration possibles avec les responsables de l'étude d'autres Questions confiées à la CE 1, y compris, mais pas exclusivement, les responsables de l'étude des Questions 1, 4, 6 etc.Informatique en nuagea) Infrastructures nécessaires pour prendre en charge et permettre l'accès aux services liés à l'informatique en nuage.b) Stratégies, politiques et investissements dans les infrastructures destinés à favoriser la mise en place d'un écosystème de l'informatique en nuage dans les pays en développement, compte tenu des normes pertinentes reconnues ou à l'étude dans les deux autres Secteurs de l'UIT (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 4/1 pour les questions liées aux investissements).c) Tendances concernant les infrastructures et les services liés à l''informatique en nuage, y compris les modèles économiques.d) Informatique en nuage et infrastructures des opérateurs de télécommunication en nuage.e) Modèles de coûts pour l'adoption de l'informatique en nuage (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 4/1).f) Réalisation d'études de cas sur l'utilisation de l'informatique en nuage pour répondre aux principaux enjeux sociaux, environnementaux et économiques et contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 6/2 pour les questions liées à l'environnement et avec les responsables de l'étude de la Question 4/1 pour les questions économiques).g) Enseignements tirés concernant le déploiement et l'utilisation du nuage pour relever les défis liés à la pandémie mondiale.Services sur mobilea) Politiques, stratégies et méthodes pertinentes dans le domaine des services sur mobile.b)Méthodes à appliquer pour le développement et le déploiement de services sur mobile intersectoriels liés au commerce électronique, aux finances en ligne et à la cybergouvernance, notamment les transferts d'argent sur mobile, les services bancaires sur mobile et le commerce sur mobile (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 1/2 pour les services intelligents).c)Stratégies relatives à la mise à disposition de services et d'applications mobiles, à l'accès à ces services et applications et à leur utilisation.d) Moyens permettant de promouvoir la création d'un environnement propice pour les parties prenantes du secteur des TIC en ce qui concerne le développement et le déploiement des services sur mobile.e) Réalisation d'études de cas sur l'utilisation des services sur mobile pour répondre aux principaux enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Services "over-the-top"a) Incidences des cadres réglementaires sur la fourniture de services OTT, l'infrastructure de réseau, la disponibilité et les modèles économiques (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 4/1 pour les modèles économiques).b) Identification des instruments politiques propres à faciliter la fourniture aux consommateurs, aux niveaux local et national, de services OTT compétitifs (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 6/1 pour les questions liées à la concurrence et aux consommateurs).c) Détermination des bonnes pratiques propres à créer des conditions propices aux investissements dans le secteur des OTT (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 4/1 pour les questions liées aux investissements).d) Poursuite de l'étude des questions relatives aux mesures propres à faciliter l'accès aux réseaux IP, afin de permettre l'accès aux services OTT (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 1/1 pour les questions liées à l'accès large bande).e) Études de cas et expériences de pays concernant les cadres juridiques et les partenariats visant à faciliter le développement et le déploiement des services OTT.f) Mise en place de conditions propices aux partenariats commerciaux volontaires entre les OTT, les opérateurs de réseaux et d'autres acteurs de la chaîne de valeur des TIC.g) Incidences des OTT sur la demande des utilisateurs finals concernant l'Internet.h) Incidences des OTT sur les PME et les créateurs de contenus.i) Enseignements tirés concernant le déploiement et l'utilisation des OTT pour relever les défis liés à la pandémie mondiale.3 Résultats attendusa) Rapport d'activité annuel sur les sujets d'étude décrits plus haut.b) Rapport d'activité à mi-parcours pendant la période d'études.c) Produits annuels sous la forme de documents autonomes, qui traitent d'un sujet donné de l'étude. Ces produits pourraient être mis au point en collaboration avec les responsables de l'étude d'autres Questions.d) Rapport final sur la Question comprenant:• une analyse des facteurs ayant une incidence sur la mise en place d'un accès efficace aux technologies émergentes, y compris l'informatique en nuage, les services sur mobile et les services OTT;• un ensemble de lignes directrices, par exemple des approches politiques ou techniques, pour faciliter le déploiement de l'infrastructure, qui pourraient notamment être fournies dans le cadre de séminaires de formation conformément au programme du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT-T (UIT‑D) sur le renforcement des capacités;• un manuel sur l'infrastructure et les services prenant en charge l'informatique en nuage dans les pays en développement, dans lequel seront notamment examinées les stratégies et les politiques susceptibles d'être mises en œuvre. Ce manuel sera le fruit de la collaboration entre les Commissions d'études 3 et 13 de l'UIT‑T et le Groupe du Rapporteur chargé de cette Question dans le cadre de la Commission d'études 1 de l'UIT‑D;• un ou plusieurs projets de Recommandation, s'il y a lieu et si cela est justifié.4 ÉchéanceLe rapport provisoire sur cette Question devrait paraître d'ici à XXXX et le rapport final devrait être publié en XXXX, à la fin de la période d'études de l'UIT‑D.5 Auteurs de la proposition/sponsors6 Origine des contributions1) Résultats des progrès techniques réalisés en la matière par les Commissions d'études concernées de l'UIT-T, en particulier les Commissions d'études 3 et 13.2) Publications de l'UIT sur les technologies émergentes, y compris les services liés à l'informatique en nuage, les services sur mobile et les services OTT.3) Rapports pertinents d'organisations nationales ou régionales de pays en développement et de pays développés.4) Contributions portant sur l'expérience acquise dans la fourniture d'un accès aux technologies émergentes, y compris les services liés à l'informatique en nuage, les services sur mobile et les services OTT dans les pays développés et les pays en développement.5) Contributions pertinentes des fournisseurs de services et des équipementiers.6) Contributions pertinentes d'experts du secteur, de chercheurs, d'ONG et d'établissements universitaires.7) Mise en place de nouveaux cadres et outils, par exemple les dialogues sur l'Internet, pour susciter de nouvelles contributions et favoriser de nouveaux dialogues.8) Contributions pertinentes soumises au titre des programmes du Bureau de développement des télécommunications (BDT) concernant les technologies émergentes, y compris l'informatique en nuage, les services sur mobile et les services OTT.7 Destinataires de l'étudea) Destinataires de l'étude

| Destinataires de l'étude | Pays développés | Pays en développement |
| --- | --- | --- |
| Décideurs en matière de télécommunications | Oui | Oui |
| Régulateurs des télécommunications | Oui | Oui |
| Opérateurs/fournisseurs de services | Oui | Oui |
| Équipementiers | Oui | Oui |
| Programme de l'UIT-D | Oui | Oui |

b) Méthodes proposées pour la mise en œuvre des résultatsLes travaux menés dans le cadre du groupe du rapporteur seront publiés sur le site web de l'UIT‑D et donneront lieu à la publication de documents et de notes de liaison appropriées. Les résultats des travaux seront également utilisés dans les programmes concernés du BDT, en tant qu'éléments du kit pratique qu'utilise le BDT pour aider les États Membres et les Membres de Secteur qui en font la demande à mettre au point et à déployer des technologies émergentes, y compris l'informatique en nuage, les services sur mobile et les services OTT.8 Méthodes proposées pour traiter la QuestionCette Question sera traitée par un Groupe du Rapporteur de la Commission d'études 1 de l'UIT‑D.9 Coordination et collaborationAfin d'assurer une coordination efficace et d'éviter toute répétition des tâches, il conviendra de tenir compte:– des résultats des travaux des Commissions d'études compétentes de l'UIT-T, en particulier ceux mis à disposition par les Commissions d'études 3 et 13 de l'UIT-T;– des résultats pertinents de l'étude des Questions de l'UIT-D;– des contributions soumises au titre des programmes concernés du BDT.10 Lien avec les programmes du BDTLe programme concerné sera le suivant: Infrastructures et services de réseau.11 Autres informations utilesToute autre information qui peut devenir disponible au cours de l'étude de cette Question. |

| QUESTION 4/1Aspects économiques des réseaux nationaux de télécommunication/technologies de l'information et de la communication/Politiques économiques et méthodes de détermination des coûts des services relatifs aux réseaux nationaux de télécommunication/technologies de l'information et de la communication, y compris les réseaux de prochaine génération |
| --- |
| 1 Exposé de la situation ou du problèmeComme indiqué dans le rapport final sur la Question 4/1 de la période d'études 2018-2021 de l'UIT-D, il demeure important de tenir compte des aspects économiques des télécommunications/TIC nationales.En raison de l'arrivée de nouveaux types d'entreprises de télécommunication, comme les opérateurs de réseaux mobiles virtuels (MVNO), les entreprises spécialisées dans les pylônes, les opérateurs de capacité de gros et de la convergence des entreprises de télécommunication traditionnelles, les régulateurs et les opérateurs sont amenés à adapter leurs politiques et leurs stratégies à cette nouvelle réalité numérique. Ainsi qu'il ressort des contributions soumises par les autorités nationales de régulation (ANR), les décideurs et les opérateurs au Groupe du Rapporteur pour la Question 4/1 pendant l'actuelle période d'études, les ANR devraient envisager de trouver les autorisations nécessaires et des modèles économiques adaptés et d'utiliser les instruments politiques et réglementaires pertinents, par exemple la mutualisation des infrastructures, afin de contribuer à l'essor des marchés nationaux.Parallèlement, les nouvelles pressions mondiales qui s'exercent en faveur d'une généralisation accrue du numérique, les situations de crise économique au niveau national et les situations d'urgence au niveau mondial, telles que la pandémie de COVID-19, soulèvent de nombreuses problématiques inédites, qui devront faire l'objet d'études et d'analyses complémentaires lors de la prochaine période d'études de l'UIT-D.Compte tenu de l'augmentation du nombre de thèmes à l'étude, il est nécessaire de répartir les travaux relatifs aux Rapports finals sur la Question 4/1. Ainsi, les sujets s'inscrivant dans la continuité des sujets similaires traités au cours de la période d'études 2018-2021 de l'UIT-D pourraient être examinés dans le cadre de la révision du Rapport final sur la Question 4/1 pour une certaine période d'études. Les nouveaux sujets, quant à eux, pourraient être traités dans le nouveau Rapport final sur la Question 4/1 pour la période d'études 2022-2025.Dans cette optique, le programme de travail décrit ci‑dessous, qui servira de guide pour les activités au titre de la Question 4/1, devra porter sur les points suivants:– désignation de collaborateurs actifs;– résultats attendus de l'étude de la Question;– méthodes de travail; et– programme de travail.2 Question ou thème à étudier2.1 Thèmes de la période d'études précédente dont l'examen sera poursuivi et élargiDans le cadre de l'étude de la Question, les principaux thèmes ci-après continueront d'être examinés, au niveau national, dans le cadre de la révision éventuelle du Rapport final sur la Question 4/1 pour la période d'études 2018-2021 de l'UIT-D:1) Nouvelles méthodes (ou nouveaux modèles, s'il y a lieu) de tarification des services fournis sur les réseaux NGN1.1) Méthodes de détermination des coûts des services de gros.2) Incidences de la mutualisation des infrastructures (dégroupage de la boucle locale, entreprises spécialisées dans les pylônes, etc.) sur le coût des investissements, la fourniture de services de télécommunication/TIC, la concurrence et les prix à la consommation: études de cas assorties d'une analyse quantitative.2.1) Différents modèles de partage des infrastructures, y compris selon des modalités négociées au niveau commercial:2.2) Méthodes de détermination des coûts des services de partage des infrastructures passives et actives.3) évolution des prix à la consommation et incidences sur l'utilisation des services liés aux TIC, l'innovation, les investissements et les recettes des opérateurs3.1) Modèles économiques nouveaux et novateurs applicables aux services offerts dans un contexte de réseaux NGN, assortis de méthodes propres à encourager l'adoption et l'utilisation des services liés aux TIC.3.2) évolution de l'offre et des prix des services de télécommunication/TIC, y compris l'itinérance mobile internationale.3.3) Évaluation des offres de services de télécommunication/TIC groupés, des bonus ainsi que de leurs incidences.4) Tendances du développement des opérateurs de réseaux mobiles virtuels et cadre réglementaire correspondant.2.2 Nouveaux thèmes à étudier pendant la prochaine période d'étudesDans le cadre de l'étude de la Question, les principaux thèmes ci-après seront examinés, au niveau national, dans le cadre de l'élaboration du nouveau Rapport final sur la Question 4/1 et d'autres produits pour la période d'études 2022‑2025 de l'UIT-D:1) Incidences des nouvelles TIC convergentes sur les stratégies de modélisation des coûts généralement adoptées par les parties prenantes qui composent la chaîne de valeur des TIC en réseau (par exemple: opérateurs de télécommunication, services over-the-top, fournisseurs de services numériques, etc.).1.1) Rôle et conception des nouveaux tarifs applicables aux réseaux/services convergents (offre groupée, par exemple).1.2) Rôle et incidences des entreprises spécialisées dans les pylônes en tant que nouveaux acteurs sur le marché des télécommunications/TIC issu de la convergence.2) Rôle et incidences des nouveaux types et modèles d'investissement dans le domaine des télécommunications/TIC (par exemple investissements mixtes et financement participatif) dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).3) Analyse des études de cas relatives à la contribution économique des technologies et des services numériques de télécommunication/TIC à l'économie nationale.4) Cadre relatif à la définition de la contribution des télécommunications/TIC au PIB national.5) Mesures d'incitation et mécanismes économiques pour réduire la fracture numérique.6) Analyse des incidences économiques de la pandémie de COVID-19 sur les marchés des télécommunications/TIC.7) Analyse de la contribution des télécommunications/TIC à la reprise économique au lendemain de la pandémie de COVID-19.2.3 Nouveaux sujets à étudier pendant la période d'études actuelle en collaboration avec les responsables de l'étude d'autres Questions de l'UIT-D[[6]](#footnote-6)1) Données d'expérience nationales sur la contribution à l'économie nationale de la réduction de la fracture numérique pour assurer une connectivité accessible et abordable (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude des Questions 1/1, 5/1 et 7/1).2) Différents modèles de mutualisation des infrastructures, y compris selon des modalités négociées au niveau commercial (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 1/1).2.1) Utilisation et incidences des autres infrastructures d'autres acteurs (par exemple, câbles à fibres optiques pour installations aériennes utilisant les poteaux électriques d'une entreprise de production d'énergie ou les poteaux téléphoniques de l'opérateur en titre; câbles à fibres optiques installés par une compagnie ferroviaire) (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude de la Question 1/1).3 Résultats attendus– Révision du Rapport final sur la Question 4/1 pour la période d'études 2018-2021 de l'UIT‑D, concernant les sujets traités dans la Section 2.1, le cas échéant.– Révision des lignes directrices sur la modélisation des coûts au titre de la Question 4/1, le cas échéant.– Nouveau Rapport final sur la Question 4/1 et autres produits pour la période d'études 2022‑2025 de l'UIT-D, portant sur un/plusieurs/tous les nouveaux sujets proposés indiqués dans la Section 2.2.– Produits attendus élaborés conjointement avec les responsables de l'étude d'autres Questions de l'UIT-D concernant les sujets abordés dans la Section 2.3, selon qu'il convient.– Contributions aux dialogues économiques régionaux de l'UIT, selon qu'il convient.– Contributions à l'enquête de l'UIT sur les politiques tarifaires, selon qu'il convient.4 échéanceDes rapports d'activité annuels seront présentés à la Commission d'études 1 en 2022, 2023 et 2024. Les produits indiqués dans la Section 3 pourraient être transmis à la Commission d'études 1 pour approbation lorsqu'ils sont achevés sans attendre la fin de la période d'études.5 Auteurs de la proposition/sponsorsLa Commission d'études 1 du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) a proposé de poursuivre l'étude de cette Question telle qu'elle est modifiée ici.6 Origine des contributionsLes données d'expérience des états Membres et des Membres de Secteur concernant les aspects économiques des télécommunications/TIC nationales constitueront la principale source d'information. Les contributions des états Membres et des Membres de Secteur seront déterminantes pour la réussite de l'étude de cette Question. Les entretiens, les rapports existants, les documents provenant des manifestations pertinentes de l'UIT, en particulier des Dialogues économiques régionaux, et les enquêtes devraient aussi servir à recueillir des données et des informations aux fins de l'élaboration des produits attendus de l'étude de la Question. Les données fournies par les organisations régionales de télécommunication, les centres de recherche en télécommunications, les équipementiers et les groupes de travail devraient également être utilisées, pour éviter toute répétition des tâches. Des contributions sont attendues des états Membres, des Membres de Secteur, des Associés, des établissements universitaires, des Commissions d'études de l'UIT-D, ainsi que des commissions d'études et des groupes de travail concernés du Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT‑R) et du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT‑T), en particulier la Commission d'études 3 de l'UIT-T et le Groupe de travail 1B de l'UIT-R, et d'autres parties prenantes.7 DestinatairesTous les destinataires mentionnés ci-après, une attention particulière étant accordée aux besoins des pays en développement[[7]](#footnote-7).

| Destinataires de l'étude | Pays développés | Pays en développement |
| --- | --- | --- |
| Décideurs en matière de télécommunications | Oui | Oui |
| Régulateurs des télécommunications | Oui | Oui |
| Opérateurs/fournisseurs de services | Oui | Oui |
| équipementiers | Oui | Oui |
| Programme de l'UIT-D | Oui | Oui |

a) Destinataires de l'étude – Qui précisément en utilisera les résultats?Tous les décideurs, régulateurs, fournisseurs de services et opérateurs nationaux de télécommunication, en particulier ceux des pays en développement, ainsi que les organisations régionales ou internationales.b) Méthodes proposées pour la mise en œuvre des résultatsLes résultats de l'étude de cette Question seront communiqués dans des rapports provisoires, notamment par l'intermédiaire des bureaux régionaux de l'UIT, des rapports finals et d'autres produits pertinents de l'UIT-D. Les destinataires pourront ainsi avoir accès à des mises à jour régulières des travaux effectués et présenter des contributions, ou demander à la Commission d'études 1 de l'UIT-D de fournir au besoin des éclaircissements ou des informations complémentaires.8 Méthodes proposées pour traiter la Question ou le problèmeDistribution électronique des rapports et des lignes directrices à tous les états Membres et Membres de Secteur ainsi qu'aux autorités nationales de régulation (ANR) concernées et aux bureaux régionaux de l'UIT. Distribution du rapport et des lignes directrices lors du Colloque mondial des régulateurs (GSR), des Dialogues économiques régionaux de l'UIT et des séminaires pertinents du Bureau de développement des télécommunications (BDT), du Bureau des radiocommunications (BR) et du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB).Comment?1) Dans le cadre d'une commission d'études: – En tant que Question (traitée sur plusieurs années aux coursd'une période d'études) √2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:– Objectifs 3 et 4 √– Projets: Initiatives régionales X– étude confiée à des consultants spécialisés √9 Coordination et collaborationLa Commission d'études de l'UIT-D chargée de l'étude de cette Question devra coordonner ses travaux avec:– les responsables concernés des Questions confiées aux commissions d'études de l'UIT-D, en particulier ceux des Questions 1/1 et 3/1;– les commissions d'études concernées de l'UIT-T, en particulier la Commission d'études 3 et ses groupes régionaux pour l'Afrique (SG3RG-AFR), l'Asie et l'Océanie (SG3RG-AO), la région des États arabes (SG3RG-ARB), l'Amérique latine et les Caraïbes (SG3RG-LAC) et l'Europe de l'Est, l'Asie centrale et la Transcaucasie (SG3RG-EECAT);– les commissions d'études et les groupes de travail concernés de l'UIT-R, en particulier le Groupe de travail 1B;– les coordonnateurs concernés du BDT et les bureaux régionaux de l'UIT;– les organisations spécialisées et expérimentées dans ce domaine.10 Lien avec les programmes du BDTObjectifs 3 et 4 de l'UIT-D.11 Autres informations utilesToute autre information qui peut devenir disponible au cours de l'étude de cette Question.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Annexe 1 du rapport sur la Question 4/1: Autres sujets d'étude relevant du champ d'application de la Question 4/1 qui pourraient être examinés dansle cadre des travaux préparatoires pour la CMDT-211) Aspects/incidences économiques de la transformation numérique (Internet des objets (IoT), intelligence artificielle, apprentissage automatique, 5G et au-delà, etc.).2) Influence des approches en matière de taxation sur les politiques et les méthodes de détermination des coûts des services sur les marchés nationaux des télécommunications/TIC qui se font jour.3) Valeur économique réelle de l'utilisation des données personnelles (éventuellement en collaboration avec les responsables de l'étude des Questions 6/1 et 3/2).4) Incidences de l'inclusion financière numérique sur l'innovation, la productivité et d'autres aspects de l'économie nationale. |

| QUESTION 5/1Télécommunications/TIC pour les zones rurales et isolées |
| --- |
| 1 Exposé de la situation ou du problèmeAfin de continuer de contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans le Plan d'action de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) à l'ère de la transformation numérique et de promouvoir la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) définis en septembre 2015, il est nécessaire de relever le défi du développement des infrastructures numériques pour pouvoir offrir en conséquence différents cyberservices (cyberenseignement, cybersanté, administration publique en ligne, cyberagriculture, commerce électronique etc.) dans les zones rurales et isolées des pays en développement[[8]](#footnote-8), y compris les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), où vit plus de la moitié de la population et qui ont besoin d'une connectivité large bande en général, y compris de technologies de réseau large bande de Terre et autres que de Terre à haut débit et de qualité qui prennent en charge les applications large bande les plus courantes pour garantir l'équité numérique et atteindre les ODD.La mise en place d'une infrastructure numérique rentable et durable grâce au déploiement de nouvelles technologies telles que les réseaux mobiles de Terre et autres que de Terre à haut débit de prochaine génération et les systèmes de transmission filaires ou hertziens large bande fixes adaptés aux zones rurales et isolées constitue un aspect important qui doit être étudié plus avant, et des résultats concrets doivent être communiqués à la communauté des fournisseurs, pour permettre d'assurer une connectivité Internet large bande et de fournir des services en ligne modernes au service de la qualité de vie des habitants des zones rurales et isolées.Les systèmes des réseaux existants sont conçus avant tout pour les zones urbaines, qui sont censées être dotées de l'infrastructure d'appui nécessaire (alimentation électrique adéquate, bâtiment/abri, accessibilité, personnel qualifié pour exploiter le réseau, etc.) à la mise en place d'un réseau de télécommunication large bande. Les systèmes actuels et futurs doivent donc être mieux adaptés aux spécificités des zones rurales pour pouvoir être mis en place à grande échelle.L'Internet à haut débit et les applications de Terre et autres que de Terre constituent en particulier un nouveau moyen de promouvoir une répartition équilibrée des ressources publiques. L'Internet a permis de surmonter les contraintes de temps et d'espace, et de fournir une éducation de qualité, des soins médicaux et d'autres ressources publiques aux habitants des zones rurales et isolées ainsi que de promouvoir une répartition équilibrée des ressources publiques.L'alimentation électrique insuffisante, le relief accidenté, l'absence de personnel qualifié, les routes d'accès et les transports, et les difficultés d'installation et de maintenance des réseaux figurent au nombre des problèmes que doivent résoudre les pays en développement désireux d'élargir les infrastructures aux zones rurales et isolées sans littoral et aux îles éloignées. Les commissions d'études du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D) devraient entreprendre des études plus détaillées des problèmes que pose le déploiement d'une infrastructure TIC large bande de prochaine génération rentable et durable dans les zones rurales et isolées, compte tenu des perspectives mondiales à l'ère de la transformation numérique et des innovations sociales.Par conséquent, il faut encourager plus énergiquement la mise en œuvre de l'objectif fixé par le SMSI, à savoir "Connecter les villages aux TIC et créer des points d'accès communautaires", compte tenu de l'économie du partage, en ayant recours aux nouvelles technologies numériques large bande évoluées pour diverses cyberapplications, afin de promouvoir les activités socio‑économiques au service de la qualité de vie des habitants des zones rurales et isolées. Les télécentres communautaires polyvalents (MCT), les bureaux d'appel publics (PCO), les centres d'accès communautaires (CAC) et les bureaux de postes informatisés offrent toujours une solution rentable pour le partage de l'infrastructure et des installations utilisées par les habitants de la communauté, ce qui contribue à la réalisation de l'objectif d'un accès individuel aux télécommunications. Il importe également de se pencher sur les mesures propres à susciter une demande dans le domaine du large bande et les programmes d'accessibilité économique pour permettre aux habitants des zones rurales et isolées d'adopter le large bande et les services en ligne. Ces populations ont besoin d'une connectivité large bande et de dispositifs abordables pour accéder à l'Internet. Des mesures incitatives, des subventions et d'autres mécanismes de financement du gouvernement sont nécessaires. Il est également essentiel de veiller à l'utilisation efficace du Fonds pour le service universel et à l'adoption de bonnes pratiques.2 Question ou thème à étudierDe nombreux défis subsistent en matière de développement des infrastructures numériques large bande utilisant des systèmes à satellites, des systèmes mobiles à haut débit de prochaine génération ou des systèmes filaires ou hertziens large bande fixes dans les zones rurales et isolées. Il ressort clairement des études menées pendant les périodes d'études précédentes dans de nombreux pays que les technologies et les stratégies appliquées dans les zones rurales et isolées sont diverses et varient d'un pays à l'autre. De plus, la situation sociale, économique et technologique dans ces zones évolue rapidement vers la nouvelle économie. Par conséquent, il importe de tenir à jour les études relatives à la connectivité numérique large bande dans les zones rurales et isolées et de les adapter compte tenu des innovations sociales pour les habitants des zones rurales des pays en développement, y compris les PMA, les PDSL et les PEID, en ce qui concerne les points suivants:– Techniques et solutions durables susceptibles d'influer sur la fourniture et la disponibilité des infrastructures numériques large bande dans les zones rurales et isolées, l'accent étant mis tout particulièrement sur celles qui utilisent les technologies modernes conçues pour réduire les dépenses d'équipement et d'exploitation, en favorisant la convergence entre les services et les applications.– Difficultés rencontrées dans la mise en place d'infrastructures numériques large dans les zones rurales et isolées.– Problèmes que pose le déploiement de systèmes à satellites large bande, de réseaux mobiles de prochaine génération et de systèmes de transmission numériques fixes dans les zones rurales des pays en développement et prescriptions que les systèmes de ces réseaux doivent respecter.– Besoins, politiques, mécanismes et initiatives réglementaires visant à réduire la fracture numérique entre zones rurales et zones urbaines par le biais de l'amélioration de l'accès numérique large bande.– Qualité des services fournis, rapport coût-efficacité et viabilité de ces services à différentes conditions géographiques et pérennité des techniques et solutions retenues.– Mesures propres à susciter une demande dans le domaine du large bande et programmes d'accessibilité économique (mesures d'incitation, subventions du gouvernement, etc.) pour permettre l'adoption du large bande, des services en ligne et des dispositifs dans les zones rurales et isolées.– Mécanismes de financement, y compris le Fonds pour le service universel.– Intégration et mise en œuvre de nouvelles technologies/nouveaux services TIC dans les zones rurales et isolées (en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'agriculture).– Disponibilité de plus en plus grande de télécommunications/TIC offrant une connectivité numérique améliorée à des coûts qui baissent progressivement, avec une consommation d'énergie réduite et des niveaux d'émissions de GES moins élevés.– Influence d'un certain nombre de facteurs, notamment socio-culturels, sur l'élaboration de méthodes très diverses et souvent novatrices pour répondre à la demande de services en ligne des habitants des zones rurales et isolées des pays en développement, y compris les PMA, les PDSL et les PEID.– Les applications Internet et large bande à haut débit de Terre et autres que de Terre ont des retombées économiques considérables et entraînent de profondes mutations sociales pour l'équité numérique dans les zones rurales du monde entier. Il est donc important d'intensifier les travaux sur l'effet d'entraînement des applications Internet au cours du prochain cycle d'études en ce qui concerne les sujets ci-après:1) Intégration des applications Internet en milieu rural (notamment des applications intelligentes pour l'apprentissage en ligne, la cybersanté, la cyberagriculture, et le commerce électronique) dans les stratégies nationales pour les zones rurales et isolées.2) Promouvoir les applications Internet, telles que le commerce électronique en milieu rural, l'éducation en ligne et la télémédecine, et mettre pleinement à profit le rôle important que jouent les technologies de l'information dans le développement économique et social des zones rurales.3) Encourager l'élaboration de nouvelles applications Internet et solutions numériques au service du développement socio-économique des zones rurales et isolées, et promouvoir l'innovation et la transformation numérique pour les communautés rurales.– Enjeux et perspectives concernant l'accès aux services dans des langues présentant un intérêt au niveau local et pour les personnes ayant des besoins particuliers.– Description de l'évolution des spécifications système pour les réseaux ruraux, en s'attachant plus particulièrement aux problèmes relevés en ce qui concerne le déploiement des réseaux dans les zones rurales.Analyse d'études de casAu cours des travaux menés dans la cadre de chacun de ces points, il conviendra d'étudier également les éléments suivants et d'en rendre compte dans les résultats attendus de l'étude de la Question:– Viabilité écologique dans le déploiement de l'infrastructure et robustesse nécessaire de l'infrastructure numérique.– Aspects touchant à la maintenance et à l'exploitation afin de fournir un service continu et de qualité.– Facteurs et pratiques qui, du point de vue de la demande, favorisent et encouragent l'utilisation de dispositifs et services TIC/IoT abordables dans les zones rurales et isolées.– Stratégies d'intégration des TIC dans le domaine de l'éducation dans les zones rurales.– Mesures visant à renforcer la maîtrise des outils numériques et à développer les compétences en matière de TIC aux fins du déploiement de services numériques large bande dans les zones rurales et isolées.– Adaptation des contenus aux réalités locales dans les zones rurales et isolées.– Accessibilité économique des services/équipements, permettant aux utilisateurs des zones rurales de les adopter et de satisfaire leurs besoins de développement.– Stratégies visant à promouvoir les petites et moyennes entreprises (PME), à but lucratif ou non lucratif, conformément aux réglementations nationales, pour la fourniture de services de télécommunication/TIC dans les zones rurales et isolées, afin de promouvoir l'innovation, d'assurer la croissance économique des pays et de réduire la fracture numérique entre zones rurales et zones urbaines.Tout au long de ces études, les travaux menés en réponse à d'autres Questions étudiées par l'UIT‑D seront extrêmement utiles, et il convient d'envisager une coordination étroite avec les activités pertinentes au titre de ces Questions, notamment les Questions 1/1, 3/1 et 4/1 et les Questions 2/2, 4/2 et 5/2. De même, ces études doivent tenir compte des cas concernant les personnes ayant des besoins particuliers, les communautés autochtones, les zones isolées ou mal desservies, les PMA, les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), et mettre en lumière leurs besoins spécifiques ainsi que d'autres situations particulières qui doivent être prises en considération lors de l'installation d'équipements numériques large bande dans ces zones.3 Résultats attendusLes études devront déboucher sur un rapport rendant compte des résultats des travaux relatifs à chaque point étudié, manuel, rapports d'analyse d'études de cas et une ou plusieurs Recommandations ainsi que d'autres documents pertinents, en temps utile, soit pendant la période d'études, soit à la fin de celle‑ci.Les informations seront regroupées et diffusées à l'intention des membres, afin qu'ils puissent organiser des réunions et des ateliers en vue d'échanger de bonnes pratiques relatives au déploiement d'infrastructures numériques large bande dans les zones rurales et mal desservies.4 ÉchéanceLes résultats seront communiqués chaque année. Les résultats de la première année, après analyse et évaluation, serviront à actualiser le plan d'activité pour l'année suivante, etc.5 Auteurs de la proposition/sponsorsCette Question a été approuvée à l'origine par la CMDT-94 et révisée par la suite par les CMDT de 1998, 2002, 2006, 2010, 2014 et 2017.6 Origine des contributionsDes contributions sont attendues des États Membres, des Membres de Secteur, des établissements universitaires et des Associés – aussi sous forme d'éléments dégagés des programmes pertinents du Bureau de développement des télécommunications (BDT) – notamment de ceux qui ont mis en œuvre avec succès des projets de télécommunication/TIC dans des zones rurales et isolées. Avec ces contributions, les responsables des travaux sur cette Question pourront formuler les conclusions, les recommandations et les résultats les plus appropriés. Pour la soumission de contributions supplémentaires, il est recommandé d'avoir largement recours à l'échange par correspondance et en ligne d'informations, à des ateliers et à des expériences sur le terrain.7 Destinataires

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Destinataires des résultats | Pays développés | Pays en développement |
| Décideurs concernés | Oui | Oui |
| Régulateurs des télécommunications  | Oui | Oui |
| Autorités rurales | Oui | Oui |
| Fournisseurs de services/opérateurs  | Oui | Oui |
| Équipementiers, y compris les éditeurs de logiciels  | Oui | Oui |
| Fournisseurs | Oui | Oui |

8 Méthodes proposées pour traiter la QuestionDes travaux pourraient être menés au sein de la Commission d'études 1 de l'UIT-D.9 CoordinationLa Commission d'études de l'UIT-D chargée de l'étude de cette Question devra coordonner ses travaux avec:– les coordonnateurs des Questions pertinentes au sein du BDT;– les coordonnateurs des différentes activités menées dans le cadre des projets et programmes du BDT;– les organisations régionales ou scientifiques, dont le domaine de compétence est lié à la teneur de la Question;– les autres parties prenantes concernées (voir la Recommandation UIT-D 20).Selon qu'il sera nécessaire au cours de l'étude de cette Question.10 Lien avec les programmes du BDTRésolution 11 (Rév. Buenos Aires, 2017), Résolution 68 (Rév. Dubaï, 2014) et Recommandation UIT‑D 19 de la CMDT.Liens avec les programmes du BDT visant à encourager le développement des réseaux de télécommunication/TIC ainsi que les applications et services correspondants, notamment en vue de réduire l'écart en matière de normalisation.11 Autres informations utilesToute autre information qui peut devenir disponible au cours de l'étude de cette Question. |

| QUESTION 6/1Information, protection et droits du consommateur: lois, réglementation, fondements économiques, réseaux de consommateurs |
| --- |
| Analyse et propositionLa présente contribution a pour objet de rendre compte des discussions actuelles concernant l'avenir des thèmes étudiés au titre de la Question 6/1 confiée à l'UIT-D. Dans ce contexte, l'étude de la Question se poursuivrait durant la prochaine période d'études (2022-2025), moyennant la définition d'un nouveau champ d'application et de nouveaux sujets d'étude.Le Groupe du Rapporteur pour la Question 6/1 estime qu'il convient de poursuivre l'étude de la Question. En effet, cette Question porte sur la protection des consommateurs, thème qui demeure d'actualité et ne cesse d'évoluer, dans la mesure où, premièrement, le secteur des télécommunications est un secteur dynamique et les technologies et modèles économiques évoluent constamment – ce qui pose de nouveaux défis en matière de protection des consommateurs – et, deuxièmement, où le taux de pénétration des télécommunications, l'adoption des nouvelles technologies et l'évolution de la réglementation varient selon les États Membres, ce qui confère au rôle de l'UIT en tant que cadre pour l'échange d'informations, de bonnes pratiques et d'orientations un caractère extrêmement utile.À l'heure actuelle, le champ d'application de la Question est relativement exhaustif. Toutefois, il pourrait être amélioré en faisant ressortir les questions d'actualité et en mettant davantage l'accent sur l'éducation et la sensibilisation des consommateurs. À l'avenir, cette Question pourrait également porter sur l'utilisation responsable des nouvelles technologies, telles que l'Internet des objets (IoT), les drones, la robotique, etc., et les moyens de promouvoir la confiance des consommateurs vis-à-vis des nouvelles technologies, tout en protégeant l'innovation au moyen de l'autoréglementation et de la coréglementation, notamment. Autant de mesures nécessaires pour encourager l'adoption continue de nouvelles technologies d'une manière sûre, sécurisée et respectueuse des droits des consommateurs.On trouvera ci-dessous le texte proposé pour le nouveau champ d'application de la Question 6/1, sur la base de l'énoncé actuel de la Question.------------------Début du texte proposé------------------1 Exposé de la situation ou du problème1.1 Compte tenu de la convergence croissante et de l'émergence de technologies de communication évoluées, la protection des consommateurs est un thème qui conserve toute sa pertinence et ne cesse d'évoluer. Le secteur des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) est un secteur dynamique et les technologies et modèles économiques évoluent constamment, ce qui pose de nouveaux problèmes en matière de protection des consommateurs. En outre, le taux de pénétration des télécommunications, l'adoption des nouvelles technologies et l'évolution des politiques et de la réglementation varient selon les États Membres, qui sont dès lors confrontés à des défis différents, ce qui rend l'échange d'informations et de bonnes pratiques encore plus important.1.2 La pandémie de COVID-19 ainsi que l'utilisation généralisée des télécommunications/TIC mettent en évidence l'importance de la connectivité numérique et la nécessité d'échanger des bonnes pratiques, de façon à tirer parti des avantages qu'offrent les télécommunications/TIC tout en protégeant les intérêts des consommateurs.1.3 Il est nécessaire d'encourager l'utilisation responsable des télécommunications/TIC et les moyens de promouvoir la confiance des consommateurs vis-à-vis des nouvelles technologies, tout en préservant la concurrence et l'innovation.1.4 Les États Membres doivent se préparer à améliorer la réglementation collaborative. La protection des consommateurs est un aspect politique important des télécommunications/TIC. Il faut étudier différents modèles politiques et réglementaires, notamment des modèles fondés sur une autoréglementation plus efficace par les fournisseurs de services et des modèles de coréglementation.1.5 Il est nécessaire de garantir la protection des consommateurs afin de favoriser la confiance des consommateurs, ce qui permettra en retour d'encourager l'adoption continue de nouvelles technologies d'une manière sûre, sécurisée et respectueuse des droits des consommateurs. Une attention particulière doit être accordée à la protection des utilisateurs vulnérables, par exemple les nouveaux utilisateurs – en particulier ceux qui sont issus des populations défavorisées –, les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.2 Question ou thème à étudier2.1 La Question continuera de porter sur les thèmes susceptibles de faire l'objet d'une révision éventuelle du Rapport final sur la Question 6/1 confiée à l'UIT-D pendant la période d'études 2018-2021 ainsi que sur de nouveaux thèmes correspondant à de nouveaux produits pendant la période d'études 2022-2025 de l'UIT-D, selon qu'il conviendra.2.2 Les études entreprises dans le cadre de cette Question seront axées sur les thèmes ci‑dessous.2.2.1 Politiques générales et réglementation relatives aux télécommunications/TIC et à la protection des consommateurs adoptées actuellement par les autorités nationales de régulation (ANR) et d'autres organisations nationales, régionales et internationales pour permettre la transformation numérique, tout en conciliant les intérêts de toutes les parties prenantes, y compris les consommateurs et les fournisseurs de services. Cela pourrait consister notamment à instaurer des mécanismes institutionnels et réglementaires destinés à promouvoir la collaboration intersectorielle et transfrontières, ainsi qu'à revoir les approches politiques et réglementaires, telles que la coréglementation et l'autoréglementation. En particulier, il s'agirait d'étudier les aspects suivants:i) Bonnes pratiques et outils à utiliser pour protéger les consommateurs contre les communications commerciales non sollicitées, la fraude en ligne et l'utilisation abusive de leurs données personnelles, qui feront partie intégrante de la politique en matière de télécommunications/TIC.ii) Échange d'informations sur les cadres politiques propres à protéger les consommateurs, promouvoir la concurrence et l'innovation, améliorer le service à la clientèle, compte tenu de l'apparition de technologies de télécommunication/TIC nouvelles et émergentes, telles que l'Internet des objets (IoT), et veiller à ce que les cadres permettent de faciliter les communications et les transactions en ligne.2.2.2 Méthodes et stratégies organisationnelles élaborées actuellement par les entités publiques chargées de la protection des consommateurs en ce qui concerne les mécanismes institutionnels/juridiques et réglementaires à mettre en place pour résoudre les nouveaux problèmes découlant de l'adoption rapide de nouveaux services de télécommunication/TIC, notamment la création d'institutions, par exemple des centres d'éducation des consommateurs, des centres ou des commissions spécialisés dans le traitement des réclamations des consommateurs et des mécanismes spécialisés de traitement des réclamations des consommateurs, afin de protéger efficacement les consommateurs.2.2.3 Bonnes pratiques pour veiller à ce que les politiques générales et la réglementation en matière de protection des consommateurs soient notamment:i) fondées sur la consultation et la collaboration, compte tenu des attentes, des idées et des compétences de toutes les parties prenantes et des acteurs du marché, à savoir les établissements universitaires, les entreprises privées, la société civile, les associations de consommateurs, les spécialistes des données, les utilisateurs finals et les organismes publics compétents des différents secteurs;ii) fondées sur des données factuelles, étant donné que ces données sont essentielles pour bien comprendre les questions en jeu et identifier les réponses pouvant y être apportées, ainsi que pour évaluer leurs incidences;iii) axées sur les résultats, afin de traiter les questions les plus urgentes, par exemple les obstacles à l'accès au marché et la création de synergies. Les mesures politiques et réglementaires prises pour tenir compte des nouvelles technologies de télécommunication/TIC devraient être motivées par les incidences pour les consommateurs, les sociétés et les acteurs du marché;iv) fondées sur des mesures d'incitation visant à récompenser les acteurs qui veillent à la protection des consommateurs.2.2.4 Mécanismes ou moyens institutionnels et politiques/réglementaires mis en place par les États Membres et les régulateurs, afin que les opérateurs/fournisseurs de services publient des informations transparentes, comparables, appropriées et actualisées concernant, notamment, les tarifs, les charges et les conditions de service, y compris en ce qui concerne la protection des informations personnelles et la résiliation des contrats, et l'accès aux services de télécommunication/TIC ainsi que la modernisation de ces services, de manière à tenir informés les consommateurs et à concevoir des offres claires et simples ainsi que des bonnes pratiques en matière d'éducation des consommateurs. Cela inclut les aspects suivants:i) Disponibilité d'outils certifiés par les ANR pour tester le débit réel de la connexion des utilisateurs et de bonnes pratiques concernant les mesures de protection des consommateurs en cas de non-conformité entre la qualité de fonctionnement réelle de l'accès à l'Internet et la qualité de fonctionnement annoncée par le fournisseur de services Internet.ii) Exigences de transparence en ce qui concerne la gestion du trafic et la gratuité des services pratiquée par les fournisseurs de services Internet.iii) Transparence pour ce qui est des principaux modes de paiements par des tiers (facturation directe via l'opérateur, services kiosque, paiements sur mobile, etc.) et mesures de protection des consommateurs mises en place concernant les frais de tiers dans les factures de télécommunication.2.2.5 Mécanismes ou moyens mis en place par les décideurs et les régulateurs eux-mêmes, afin de tenir informés les consommateurs et les utilisateurs des principales fonctionnalités, de la qualité, de la sécurité, des mesures visant à protéger les informations personnelles et des tarifs des différents services offerts par les opérateurs, pour leur permettre de connaître et d'exercer leurs droits, d'utiliser de façon judicieuse les services et de prendre des décisions éclairées lorsqu'ils souscrivent un contrat pour ces services.2.2.6 Mesures juridiques, économiques et financières adoptées par les autorités nationales, afin de protéger certaines catégories d'utilisateurs (nouveaux utilisateurs, en particulier ceux issus des communautés défavorisées sur le plan économique, personnes âgées, personnes handicapées, femmes et enfants), et mécanismes visant à encourager la création d'informations utiles et d'outils pratiques destinés à promouvoir la maîtrise des compétences numériques, pour améliorer la protection des consommateurs, notamment en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies.2.2.7 Mécanismes ou moyens mis en œuvre par les décideurs, les régulateurs et les opérateurs/fournisseurs de services pour garantir des mesures d'incitation en faveur de l'autoréglementation et de la coréglementation, dans le cadre d'une éthique des entreprises propre à favoriser la confiance de tous les acteurs concernés, en particulier les consommateurs.2.2.8 Moyens susceptibles d'être adoptés pour favoriser une coopération efficace en matière de protection des consommateurs et pour faciliter l'échange d'informations entre les décideurs et les régulateurs.3 Résultats attendusa) Un rapport à l'intention des États Membres et des Membres de Secteur, des organisations de protection des consommateurs et des opérateurs et fournisseurs de services, comprenant des lignes directrices et des bonnes pratiques, pourrait être élaboré pour aider ces acteurs à trouver les outils nécessaires à l'instauration d'une culture solide en matière de protection des consommateurs concernant l'information, la sensibilisation, la prise en compte des droits fondamentaux des consommateurs dans les lois et textes réglementaires nationaux, régionaux ou internationaux et la protection des consommateurs dans la fourniture de tous les services de télécommunication/TIC.b) Organisation de séminaires régionaux sur la protection des consommateurs: information, protection et droits du consommateur: lois, fondements économiques et financiers, réseaux de consommateurs.4 ÉchéanceUn rapport d'activité annuel sera présenté à chaque réunion de la commission d'études. D'autres produits, notamment des produits annuels, des ateliers et la version révisée du rapport de la période d'études précédente, pourraient être transmis à la commission d'études pour approbation lorsqu'ils sont achevés, le cas échéant.5 Auteurs de la proposition/sponsorsÀ définir.6 Origine des contributions1) Collecte de contributions et de données connexes auprès des États Membres et des Membres de Secteur de l'UIT-D ainsi qu'auprès des organisations et groupes énumérés ci‑dessous.2) Mises à jour et résultats des travaux des Commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT-T; Recommandations et rapports pertinents et concernant la protection des consommateurs.3) Collecte d'informations sur les incidences, pour les pays en développement, des nouvelles technologies, des nouveaux modèles économiques et de la transformation numérique en cours.4) Résultats obtenus au titre de la Résolution 9 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, y compris les Recommandations, les lignes directrices et les rapports pertinents.7 Destinataires de l'étude

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Destinataires de l'étude | Pays développés | Pays en développement |
| Décideurs en matière de télécommunications | Oui | Oui |
| Régulateurs des télécommunications | Oui | Oui |
| Fournisseurs de services/opérateurs | Oui | Oui |
| Opérateurs de radiodiffusion | Oui | Oui |
| Programme de l'UIT‑D | Oui | Oui |

a) Destinataires de l'étude – Qui précisément en utilisera les résultats?Les bénéficiaires des résultats de cette étude devraient être les consommateurs, les opérateurs de télécommunication/TIC et les régulateurs du monde entier.b) Méthodes proposées pour la mise en œuvre des résultatsLes activités consisteront à appliquer des bonnes pratiques, à les observer et à les échanger, et à élaborer des rapports détaillés répondant aux besoins des destinataires.8 Méthodes proposées pour traiter la Question ou thèmea) Comment?1) Dans le cadre d'une commission d'études:– en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études)2) Dans le cadre des activités courantes du BDT (indiquer les programmes, les activités, les projets, etc., qui seront mis en œuvre dans le cadre des travaux sur la Question à l'étude):– Programmes– Projets – Étude confiée à des consultants spécialisés– Bureaux régionaux3) D'une autre manière – préciser (sur le plan régional, dans le cadre d'autres organisations spécialisées, conjointement avec d'autres organisations, etc.)b) Pourquoi?À définir dans le programme de travail.9 Coordination et collaborationLa Commission d'études de l'UIT-D chargée de cette Question devrait coordonner étroitement ses activités avec celles:– d'autres Commissions d'études de l'UIT-R et de l'UIT-T qui étudient des thèmes similaires, en particulier d'autres groupes compétents de l'UIT‑D, par exemple le Groupe de travail de l'UIT‑D sur les questions de genre et la protection en ligne des enfants;– des organisations internationales et régionales compétentes, le cas échéant;– le Directeur/La Directrice du Bureau de développement des télécommunications (BDT) devra, par l'intermédiaire des fonctionnaires concernés du BDT (par exemple, les directeurs des bureaux régionaux, les coordonnateurs) communiquer aux Rapporteurs des informations sur tous les projets pertinents de l'UIT dans les différentes régions. Ces informations devraient être présentées aux réunions des Rapporteurs lorsque les travaux au titre des programmes et ceux menés par les bureaux régionaux en sont au stade de la planification et lorsqu'ils sont achevés.Il y a lieu de souligner qu'il est dans l'intérêt des membres d'encourager la collaboration avec les responsables de l'étude d'autres Questions et avec les autres Secteurs, afin d'étudier d'autres réseaux et plates-formes de services susceptibles d'être associés à la radiodiffusion pour ouvrir la voie à des expériences innovantes dans le domaine de la fourniture de contenus, par exemple au titre des Questions 1/1, 3/1 et 4/1 de l'UIT-D et avec les CE 1, 5 et 6 de l'UIT-R ainsi que les CE 9 et 16 de l'UIT-T, dans le cadre de leur mandat et du champ d'application de leurs travaux.10 Lien avec les programmes du BDTLiens avec les programmes du BDT visant à encourager le développement des réseaux de télécommunication/TIC, ainsi que des applications et services correspondants, notamment en vue de réduire la fracture numérique.11 Autres informations utilesToute autre information qui peut devenir disponible au cours de l'étude de cette Question.------------------Fin du texte proposé------------------ |

| QUESTION 7/1Accessibilité des télécommunications/TIC pour favoriserune communication inclusive |
| --- |
| 1 Exposé de la situation ou du problèmeSelon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un milliard de personnes dans le monde souffrent d'un handicap et 80 pour cent des personnes handicapées vivent dans des pays à faible revenu. Un handicap peut être plus ou moins invalidant et être de nature physique, sensoriel ou mental. À cela s'ajoutent des personnes âgées dont les capacités diminuent, corollaire de l'allongement de l'espérance de vie. Il est donc probable que le nombre de personnes handicapées continuera d'augmenter.L'intégration sociale des personnes handicapées constitue, pour les États Membres, une politique dont l'objectif est d'offrir à ces personnes les conditions requises pour qu'elles aient dans la vie les mêmes possibilités que le reste de la population. Les politiques en la matière ont évolué, rendant les infrastructures urbaines accessibles aux personnes handicapées et améliorant les services de santé et de rééducation à leur intention. En outre, l'égalité des chances et la non-discrimination sont des principes largement appliqués par les États Membres.Le 13 décembre 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDP), qui est entrée en vigueur le 3 mai 2008.Cette Convention établit des principes fondamentaux, en même temps qu'elle oblige les États à assurer l'égalité d'accès aux télécommunications/TIC, Internet compris, par les personnes handicapées.Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a reconnu qu'il fallait prêter une attention particulière aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées.Lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des résultats du SMSI, il a été reconnu qu'il fallait résoudre les problèmes particuliers que posent les TIC pour les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les peuples autochtones, les réfugiés et les personnes déplacées, les migrants et les communautés rurales et isolées.Le 13 décembre 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDP), qui est entrée en vigueur le 3 mai 2008.Cette Convention établit des principes fondamentaux, en même temps qu'elle fait obligation aux États d'assurer l'égalité d'accès aux télécommunications/TIC, Internet compris, par les personnes handicapées.Dans sa Résolution 175 (Rév. Dubaï, 2018) sur l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers, la Conférence de plénipotentiaires a encouragé l'élaboration de mécanismes visant à renforcer l'accessibilité, la compatibilité et la possibilité d'utiliser des services de télécommunication/TIC ainsi que la mise au point d'applications qui permettent l'utilisation de ces services sur un pied d'égalité par les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers.En vertu de sa Résolution 70 (Rév. Hammamet, 2016) sur l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers, l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications a décidé que les commissions d'études du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT‑T) devraient prendre en compte les aspects relatifs à la conception universelle, notamment en élaborant des normes non discriminatoires, des réglementations des services et des mesures à l'intention de toutes les personnes, en particulier les personnes handicapées.Le Rapport sur les modèles de politique en matière d'accessibilité des TIC publié conjointement par l'UIT et l'initiative G3ict met en évidence divers aspects liés à l'élaboration de politiques relatives à l'accès public aux TIC, aux communications mobiles, aux programmes de télévision/vidéo, à l'accessibilité du web et à la passation de marchés publics. Ce rapport fait également ressortir la nécessité de disposer de cadres législatifs souples, qui permettent d'encourager l'accès équitable des personnes handicapées aux télécommunications/TIC, dans un environnement technologique en mutation constante.Pendant la pandémie de COVID-19, la question de l'inclusion numérique et de l'accessibilité des télécommunications/TIC a pris une dimension nouvelle partout dans le monde. Il devient très important d'intégrer les TIC dans la mise en œuvre des politiques, des réglementations et des stratégies de communication (notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la santé) dans l'intérêt du développement socio-économique de tous, y compris des personnes handicapées. Les principes d'accessibilité devraient être mis en œuvre au stade de la conception des applications et des services de TIC afin de réduire la fracture numérique.2 Question ou thème à étudiera) Politiques, cadres juridiques, directives, lignes directrices, stratégies et solutions techniques au niveau national en matière d'accessibilité des TIC destinés à améliorer l'accessibilité, la compatibilité et la possibilité d'utiliser des services et des applications de télécommunication/TIC.b) Applications et services de télécommunication/TIC accessibles. c) Technologies nouvelles et émergentes au service d'une société ouverte et inclusive, et accessibilité de ces technologies. d) Accessibilité des services d'administration publique en ligne et d'autres services numériques utiles du point de vue social.e) Logiciels accessibles ou dispositifs d'assistance associés.f) Enseignement et formation à l'intention des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers concernant l'utilisation des télécommunications/TIC, et enseignement et formation à l'intention de spécialistes, afin d'aider les personnes handicapées à utiliser les télécommunications/TIC (descripteurs audio, interprètes en langue des signes, opérateurs d'équipements spécialisés, etc.).g) Utilisation de services et d'applications de télécommunication/TIC accessibles pour promouvoir l'emploi des personnes handicapées, afin de garantir l'édification d'une société ouverte et inclusive.h) Contribution des opérateurs de télécommunication à la mise au point de solutions numériques accessibles.i) Utilisation de services de relais pour le cyberenseignement, les services d'urgence et plusieurs autres services (services bancaires, par exemple).j) Élaboration de normes relatives à l'accessibilité des équipements ainsi que des services et applications de télécommunication/TIC d'assistance, en collaboration étroite avec l'UIT-T.k) Expérience acquise au niveau national en matière de collecte d'informations et d'élaboration de statistiques relatives aux activités menées par les membres de l'UIT dans le domaine de l'accessibilité des télécommunications/TIC.l) Mécanismes destinés à associer les personnes handicapées aux processus d'élaboration de dispositions juridiques/réglementaires, de politiques publiques et de normes relatives à l'accessibilité des télécommunications/TIC.3 Résultats attendusa) Lignes directrices et recommandations visant à aider les membres de l'UIT ainsi que toutes les parties prenantes à mettre au point des télécommunications/TIC accessibles en vue d'édifier une société ouverte et inclusive.b) Sensibiliser les membres de l'UIT, les décideurs, les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers, ainsi que les autres parties prenantes, aux bonnes pratiques en matière d'accessibilité des télécommunications/TIC. c) Mettre en évidence les produits et services que l'UIT met à la disposition des membres, afin de donner aux parties prenantes nationales les moyens de garantir l'accessibilité des télécommunications/TIC.d) Mécanismes d'utilisation des télécommunications/TIC pour promouvoir l'emploi des personnes handicapées, y compris le télétravail.e) Méthodes permettant d'établir des statistiques des télécommunications/TIC axées sur les utilisateurs présentant un handicap, afin d'évaluer les incidences de la mise en œuvre des politiques, des pratiques et des solutions techniques dans le domaine de l'accessibilité des TIC.f) Un rapport final à l'intention des États Membres et des Membres de Secteur, des opérateurs, des fournisseurs de services et des autres parties intéressées devra être élaboré pour fournir des orientations et des bonnes pratiques en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de cadres réglementaires et de stratégies garantissant l'accessibilité des télécommunications/TIC accessibles pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers.g) Formation sur l'accessibilité des télécommunications/TIC à l'intention des parties prenantes, en particulier les décideurs, sur la manière de mobiliser toutes les parties prenantes nationales ou régionales et d'échanger de bonnes pratiques et des exemples de réussite sur la mise en œuvre de politiques, de cadres réglementaires et de services dans le domaine de l'accessibilité des TIC.4 ÉchéanceCes activités devraient être intégrées dans le programme d'activités de la Commission d'études 1 de l'UIT‑D pour la période d'études 2022-2025, sous la forme d'une Question autonome.5 Auteurs de la proposition/sponsors6 Origine des contributionsLes parties prenantes ci-après sont encouragées à fournir des informations pour la Question à l'étude: États Membres, Membres de Secteur, organisations internationales ou régionales compétentes, institutions publiques ou privées, organisations de la société civile s'occupant de l'élaboration de politiques et encourageant la mise au point de solutions techniques pour limiter les obstacles à l'accessibilité des télécommunications/TIC, afin de garantir l'édification d'une société ouverte et inclusive.7 Destinataires de l'étude

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Destinataires de l'étude | Pays développés | Pays en développement |
| Décideurs en matière de télécommunications | Intéressés | Très intéressés |
| Régulateurs des télécommunications | Intéressés | Très intéressés |
| Fournisseurs de services/opérateurs | Intéressés | Très intéressés |
| Équipementiers | Intéressés | Intéressés |

a) Destinataires de l'étudeLes résultats de l'étude aideront les États Membres, et en particulier les administrations des pays en développement et des PMA, à concevoir des politiques et à appliquer des stratégies et des mesures pour mettre en œuvre des solutions techniques permettant d'améliorer l'accessibilité des télécommunications/TIC pour les personnes handicapées. Ces résultats permettront en outre aux Membres de Secteur et aux fournisseurs de services de ces pays de concevoir et d'appliquer des pratiques commerciales qui ont fait leurs preuves et donné de bons résultats en ce qui concerne l'aide et l'attention accordées aux personnes handicapées pour qu'elles aient accès aux télécommunications/TIC.b) Méthodes proposées pour la mise en œuvre des résultatsLes autorités des États Membres pourraient envisager de concevoir des politiques et des stratégies afin de mettre en œuvre les solutions techniques les mieux adaptées, en fonction des caractéristiques de la population et des pays. Dans cette optique, des plans d'action à court, moyen ou long terme pourraient être élaborés pour que la mise en œuvre puisse se faire par étapes.Ce rapport devrait également être utile aux administrations des États Membres, aux Membres de Secteur et aux fournisseurs de services, afin d'encourager l'adoption de pratiques commerciales destinées à répondre aux besoins des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers.8 Méthodes proposées pour traiter la Question ou le thèmea) Comment?1) Dans le cadre d'une commission d'études:– en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études)2) Dans le cadre des activités courantes du BDT (indiquer les programmes, les activités, les projets, etc., qui seront mis en œuvre dans le cadre destravaux sur la Question à l'étude):– Programmes: inclusion numérique– Projets– Étude confiée à des consultants spécialisés– Bureaux régionaux3) D'une autre manière. Préciser (sur le plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.). À définir dans le programme de travailb) Pourquoi?La Question sera traitée dans le cadre de la Commission d'études 1 de l'UIT‑D, en collaboration étroite avec la Commission d'études 16 de l'UIT‑T (Question 26/16).9 Coordination et collaborationIl est recommandé d'assurer une coordination avec les organisations internationales et régionales compétentes, les fournisseurs de services qui ont adopté de bonnes pratiques pour répondre aux besoins des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers et faciliter leur accès aux télécommunications/TIC, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes actives dans le domaine de l'accessibilité des télécommunications/TIC, en collaboration étroite avec les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers.10 Lien avec les programmes du BDTÀ définir dans le programme de travail.11 Autres informations utiles– |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Statistiques de l'UIT (<https://www.itu.int/ict/statistics>). [↑](#footnote-ref-1)
2. "The State of Broadband 2019 – Broadband as a Foundation for Sustainable Development" (La situation du large bande en 2019 – Le large bande en tant que fondement du développement durable), <https://www.itu.int/dms_pub/itu-s/opb/pol/S-POL-BROADBAND.20-2019-PDF-E.pdf>. [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://reg4covid.itu.int/?page_id=59>. [↑](#footnote-ref-3)
4. Les pays en développement comprennent aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-4)
5. Les pays en développement comprennent aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-5)
6. Les sujets d'étude mentionnés dans la Section 2.3 ne seront pas inclus dans le rapport sur la Question 4/1, mais feront l'objet de produits élaborés conjointement avec les responsables d'autres Questions de l'UIT-D. [↑](#footnote-ref-6)
7. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits états insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-7)
8. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits états insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-8)